



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exploitations

Question écrite n° 130070

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les résultats du recensement agricole 2010. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son analyse au regard de ces résultats sur l'agriculture française au niveau national et plus particulièrement sur le département du Rhône.

Texte de la réponse

Exhaustif, détaillé et précis, le recensement agricole constitue un outil essentiel à la connaissance du monde agricole et au pilotage de l'action publique. Il a été réalisé par le Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère chargé de l'Agriculture et les résultats détaillés sont disponibles sur le site [ww. agreste. agriculture. gouv. fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr). En 2010, la France métropolitaine compte près de 500 000 exploitations, soit une baisse de 26 % par rapport au recensement de 2000, un peu plus faible que dans d'autres pays européens (-36 % en Allemagne, - 29 % aux Pays Bas) et plus faible qu'entre 1988 et 2000. Le nombre de petites et moyennes exploitations (mesurées par un critère de dimension économique et non de superficie) diminue fortement, celui des grandes exploitations se maintient. La superficie moyenne des exploitations agricoles gagne 13 % depuis 2000, elle atteint 55 hectares et même 80 hectares pour les moyennes et grandes exploitations. Ces dernières occupent 93 % de la superficie agricole et 87 % du volume de travail et représentent les deux tiers des exploitations. Près d'un million de personnes participent régulièrement au travail des exploitations agricoles, auxquelles s'ajoute le travail des salariés saisonniers et des entreprises de travaux agricoles. Le volume de travail exprimé à l'aide d'unités de travail annuel a diminué de 21 % entre ces deux recensements, contre 34 % entre 1988 et 2000. L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 49 ans pour les hommes et de 53 ans pour les femmes. Les exploitants de moins de 40 ans sont proportionnellement moins nombreux qu'il y a dix ans. Plus les exploitations sont grandes et plus elles s'assimilent à des entreprises. Le statut d'exploitation agricole à responsabilité limitée s'étend aujourd'hui à 25 % des moyennes et grandes exploitations (14 % en 2000), il concerne même 36 % des seules grandes exploitations. 90 500 exploitations commercialisent en vente directe ou circuit court, soit près d'une sur cinq. En 2010, dans le Rhône, le nombre d'exploitation agricoles est de 5 950 exploitations et place ce département en troisième position dans la région avec 15 % des exploitations régionales. Depuis 2000, le Rhône a perdu chaque année 240 exploitations et 11 000 hectares de surface agricole utilisée. Toutefois, la diminution du nombre d'exploitations (-29 %) au cours de la dernière décennie a été plus faible que celle de la région Rhône-Alpes (-31 %). Les grandes exploitations se sont accrues de 17 % et exploitent 50 000 ha alors que les effectifs des autres tailles (moyennes et petites) ont diminué, de l'ordre d'un tiers. Néanmoins, les exploitations de taille économique moyenne dominant (48 %) et représentent une part plus importante que celle du niveau régional (36 %). Ce sont principalement les orientations bovins lait et viticulture qui sont concernées. La surface moyenne par exploitation a progressé de près d'un tiers en dix ans pour atteindre 23 hectares. Du fait de la viticulture, qui reste la pièce maîtresse de l'agriculture rhodanienne (40 % du potentiel économique) sur de petites structures, la taille moyenne départementale des exploitations reste la plus petite de la région. Les deux tiers des exploitations ont moins de 20 hectares et la surface moyenne varie de 7 hectares pour le maraîchage,

10 hectares pour la viticulture, 12 hectares pour les fruits à 48 hectares pour les bovins lait. Les surfaces consacrées aux cultures permanentes diminuent de 18 % pour occuper 15 % de la superficie agricole départementale. La chute de la superficie agricole est plus forte pour les vergers (-24 %) que pour les vignes (-18 %). La viticulture exploite une superficie inférieure de 2 points par rapport à 2000 pour représenter 13 % de la superficie agricole départementale. Cette dernière est principalement consacrée aux cultures fourragères et aux prairies permanentes. Avec 11 700 actifs permanents, le Rhône dépasse l'Isère et devient le deuxième employeur agricole derrière la Drôme. Le Rhône voit son volume d'activité salariée (permanents et saisonniers) diminuer de 13 % en dix ans, mais sa part passe de 27 % à 31 %. Ceci s'explique par la forte baisse de l'emploi (-46 %) des aides familiaux hors chefs d'exploitation sous l'effet d'une modification des comportements des conjoints qui ont de plus en plus une activité extérieure à l'exploitation. Seulement 22 % des chefs d'exploitations sont des femmes, leur part augmente avec l'âge, passant de 12 % pour les moins de 40 ans à 38 % pour les plus de 60 ans. Un chef d'exploitation sur deux a plus de 50 ans et 22 % ont moins de 40 ans. Parmi ceux qui ont plus de 50 ans, 19 % déclarent qu'ils n'ont pas de successeur connu avec une fréquence plus élevée en viticulture. Profitant d'un bassin de consommation important, 2 600 exploitations vendent au moins un produit en circuits courts et pas seulement en viticulture, pratique traditionnelle, mais aussi en maraîchage et en arboriculture. Le Rhône se classe ainsi troisième au niveau national en pourcentage d'exploitations. Cette tendance s'appuie sur une part importante de la production départementale sous signe de qualité (hors agriculture biologique), 3 100 exploitations ont au moins une production sous signe de qualité. L'agriculture biologique est pratiquée dans 3 % des exploitations mais 6 % envisagent de se convertir à l'agriculture biologique dans les cinq ans.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130070

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2155

Réponse publiée le : 17 avril 2012, page 2997